

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 23162

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### SAISON THEATRALE 2023-2024 ACHATS SPECTACLES

\*\*\*\*\*

Considérant que chaque année d'octobre à mai, sur les scènes du Théâtre Jean-Alary et de l'Auditorium – Chapelle des Jésuites, une saison théâtrale est organisée autour de thématiques telles que : opéra, opérette, danse, théâtre, concerts classique, jazz ou variété, spectacles jeune public et humour ;

Considérant la nécessité d'offrir au public une programmation équilibrée et diversifiée, répondant à l'actualité du spectacle vivant au niveau national ;

Considérant les propositions des sociétés de production qui répondent aux attentes du théâtre ;

J'ai décidé de procéder à l'achat des spectacles suivants :

- Les Grands Théâtres : Tout le monde savait, Pinocchio
- Pascal Legros : Berlin Berlin, Demain la revanche, 1983, le Jour du Kiwi, Les Pigeons,
- Arts Live Entertainment : Je préfère qu'on reste ensemble, Lorsque l'enfant paraît,
- JMD Productions : Demain la Revanche, Les Coquettes
- Jazz Legends : Swing Time
- Gaya Productions – Fabien Olicard
- Opéra Orchestre National Montpellier : Soliste en lumière
- La Starda : l'Arbre que je vois,
- Cie Paradisiaque : Puisette et fragile
- Drôles de Zoiseaux Cie : Le moule de la poule c'est l'œuf
- Cie Tournesol sur Jupiter : Roule tangue et Vent debout
- L'Illustre Théâtre : Le malade Imaginaire

Il convient en ce sens de signer et exécuter tout acte et documents liés à intervenir.

Carcassonne, le 30 mai 2023

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20230530-10218-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

Affichage : 04/07/2023